

ESCAPADE34

FICHE D'ADHESION

Date d'adhésion

M ^{me} M ^{lle} M. Nom			
Prénom			
Adresse			
Ville		Code Postal	
Tél. fixe		Tél. mobile	
@-mail			

Date de naissance			
Allergie(s) / Contre-indications			

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence	Tél.

COTISATION ANNUELLE : 40€

Joindre votre chèque à l'ordre d'ESCAPADE34 ainsi qu'un certificat médical (obligatoire)

L'adhérent est assuré pour les sorties Escapade34 à compter du paiement de sa cotisation annuelle, valide du 1^{er} septembre année N au 30 septembre année N+1.

Dans le cadre de notre association, des photos peuvent être utilisées en vue de promouvoir nos activités sur le site internet.

Je soussigné,, autorise Escapade34 à utiliser mon image pour promouvoir ses activités. Oui Non

Je m'engage à lire et à respecter le règlement intérieur (voir extrait au verso).

Fait à

Le

Extrait du Règlement Intérieur Escapade34

Établi à l'intention des membres de l'Association conformément à l'article 9 des Statuts, ce Règlement Intérieur est destiné à fixer des dispositions non détaillées dans ces Statuts.

Objectifs d'ESCAPADE

L'association **ESCAPADE34**, association régie par la loi 1901, est une structure qui a pour objet de favoriser la rencontre de personnes souhaitant pratiquer des activités sportives de pleine nature.

Siège social / Bureau / Assemblées Générales

Le siège social d'**ESCAPADE34** est établi chez l'un des membres du Bureau, sur la commune de Montpellier. Escapade34 n'a pas de local fixe.

L'association est gérée par un Bureau de membres élus pour deux ans par l'Assemblée Générale, chacun exerçant son rôle dans un esprit de collaboration. Les membres du bureau sont bénévoles (pas de rémunération).

Une Assemblée Générale Ordinaire est organisée au moins tous les deux ans, à l'occasion du renouvellement du Bureau. Tous les adhérents sont invités à participer.

Communication – Site Internet

ESCAPADE34 possède un site Internet <https://www.escapade34.fr> et une adresse de messagerie : contact@escapade34.fr

Le site internet propose un accès public et un accès adhérent protégé par un mot de passe.

- **accès public** : la page d'accueil, une présentation d'**ESCAPADE34** et des informations pratiques, la description des activités, l'agenda des sorties, la publication de récits sur les sorties.
- **accès réservé adhérent** : l'inscription aux sorties sur le planning, la liste des adhérents, la liste des cartes et topos, un forum utilisé pour organiser les week-ends, les documents (Statuts, Règlement Intérieur, comptes-rendus de réunion).

Les adhérents s'engagent à ne pas donner leur code d'accès protégé à des non-adhérents.

Adhésions et obligations des membres

L'important est de pratiquer une activité sportive sans se surestimer et sans esprit de compétition.

Les personnes qui souhaitent adhérer et devenir membres d'**ESCAPADE34** doivent :

- remplir la fiche d'adhésion à l'Association
- payer une cotisation dont le montant est re-défini chaque année. Cette cotisation comprend notamment l'assurance souscrite par l'Association
- fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique des activités sportives proposées, de moins de trois mois.

L'adhésion ou le renouvellement des inscriptions se fait en septembre/octobre. L'adhésion est annuelle, et est valide du 1^{er} septembre année N au 31 octobre année N+1.

La cotisation d'un enfant d'adhérent est de 15€. L'âge minimum requis pour être adhérent est de 10 ans.

ESCAPADE34 ne peut être responsable des conséquences résultant de la pratique des activités sportives avec un état de santé incompatible avec celle-ci.

Les membres doivent avoir l'équipement nécessaire et adapté aux activités auxquelles ils s'inscrivent.

Les membres s'engagent à respecter la propriété privée et à ne pas laisser de détritus. Ils s'engagent également à observer la réglementation en vigueur sur les lieux d'activités (interdictions concernant les feux, la flore, la faune, etc.), ainsi que les consignes du coordinateur de la sortie.

Pour des raisons de sécurité ou de morale, un comportement perturbateur ou à risques pourra entraîner la radiation de l'adhérent (sur décision des membres du Bureau).

L'adhérent s'engage à communiquer tout changement d'information de la fiche d'inscription au secrétariat.

Assurance

ESCAPADE34 a contracté une assurance auprès de la MAIF. Seules les activités inscrites dans le planning sont couvertes par l'assurance. Celle-ci assure l'Association et l'ensemble des adhérents à jour de leurs cotisations, par un contrat de collectivités comprenant l'assistance dans les activités, la responsabilité civile et défense, le recours protection juridique, la protection de toutes les personnes, les frais de recherche et de rapatriement.

Activités pratiquées

L'Association peut proposer les activités sportives « de pleine nature » telles que Randonnée pédestre, randonnée nordique, Vélo Tout Terrain, canyonisme, via Ferrata, ski de randonnée (ou de montagne), ski de fond, raquettes.

Cette liste n'est pas exhaustive, les adhérents peuvent proposer des sorties dans leur domaine de compétence pour des découvertes. Il n'y a pas d'encadrant ou de guides rémunérés pour les activités.

Les activités peuvent être à la demi-journée, à la journée, sur un week-end ou plus. Le secteur des activités ne se limite pas à la région de Montpellier. Certaines activités peuvent être d'un niveau sportif demandant une bonne condition physique. Pour le canyonisme et le ski de randonnée, une initiation préalable est indispensable (proposée par un membre d'**ESCAPADE34**).

Programme des activités

Les activités proposées par les adhérents sont présentées dans un « agenda des sorties » disponible sur le site <https://www.escapade34.fr>. Le niveau de difficulté des activités est précisé afin que chacun puisse évaluer s'il peut ou non y participer, et au besoin, le matériel nécessaire est indiqué.

Coordinateur ou Coordinatrice Logistique

La personne qui propose et organise une activité ou une sortie en devient le Coordinateur ou la Coordinatrice Logistique.

Son rôle est de centraliser et de diffuser les informations sur l'activité : matériel, véhicules, compétences physiques requises, etc. Il (ou elle) assure si nécessaire les réservations d'hébergement (gîtes, etc.). Il ou elle peut demander à des participants de l'aider à organiser la sortie.

Pour les activités présentant un niveau de difficulté ou de risque, le Coordinateur ou la Coordinatrice Logistique peut limiter le nombre de participants, et il peut pour des raisons de sécurité, refuser la participation d'un adhérent à sa sortie.

Organisation des sorties

- **Inscription et consignes à retenir**

Pour une sortie à la journée, il est souhaitable de s'inscrire sur le site au plus tard le samedi 12 h.

Pour les sorties avec hébergement, les inscriptions se font avant la date limite d'inscription inscrite sur le planning, et peuvent être accompagnées d'un versement d'arrhes, qui doit être fait dès que l'organisateur le demande aux participants. Dans les cas de versement d'arrhes, un désistement trop tardif non compensé par l'inscription d'une tierce personne pourra entraîner le non-remboursement des arrhes.

- **Participation aux frais**

Les frais de transport et d'hébergement sont mutualisés et partagés entre tous les participants de la sortie (conducteurs compris). Le tarif de remboursement des trajets en véhicule est voté par le Bureau.

- **Sorties avec des enfants**

Pour participer aux sorties et/ou activités, l'enfant doit être adhérent et apte à réaliser les sorties et les activités. L'acceptation de l'enfant, lors des sorties et/ou activités, est soumise à l'approbation du Coordinateur ou de la Coordinatrice Logistique et du Président ou de la Présidente.

L'enfant est obligatoirement sous la responsabilité d'un de ses parents pendant les sorties et/ou activités.

Participation de non-adhérents

Les sorties d'accueil à la journée sont ouvertes à tous. Après un maximum de 2 sorties l'adhésion est exigible. Les frais de covoiturage restent dus dans tous les cas.

Des personnes non adhérentes peuvent participer ponctuellement à une sortie à la journée à l'invitation d'un adhérent, sur approbation du Bureau.

Les week-ends et les sorties de 2 jours et plus sont strictement réservés aux adhérents à jour de leur cotisation.

Matériel

ESCAPADE34 possède du matériel mis à la disposition de ses membres sans frais pour les sorties inscrites au planning ; hors des sorties Escapade, le matériel peut être mis à la disposition des adhérents moyennant une compensation financière d'un montant défini par le Bureau, afin de contribuer à la maintenance du matériel :

- Matériel de sécurité neige et raquettes : Le matériel de sécurité est fourni dans la limite du stock disponible. En cas de besoin supplémentaire Escapade34 prend en charge la location du matériel de sécurité
- Matériel divers : ESCAPADE34 possède du matériel collectif et 2 GPS mis à disposition des coordinateurs logistiques.
- Cartes et topos : ESCAPADE34 possède une bibliothèque de cartes IGN et quelques topos.

Chaque adhérent est responsable de ses actes